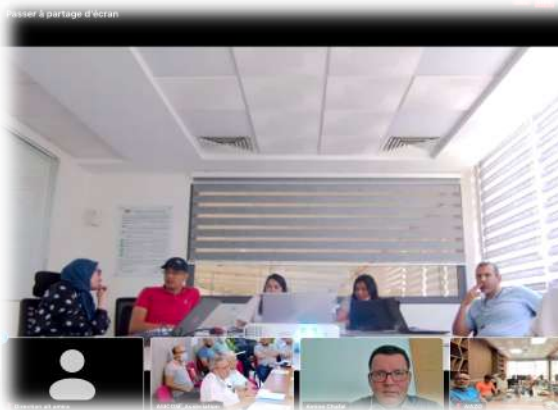


Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'AMCOM

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Marocaine des Conditionneurs Maraichers (AMCOM) 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, s'est tenue le Samedi 26 juin 2021 à 9h30 au siège de l'APEFEL en présentiel et à distance par visioconférence.

Thème : « Les nouvelles formulations des emballages : Risques et mesures de sécurité »



La présente assemblée a été convoquée conformément aux statuts par écrit selon les délais prévus, à savoir 15 jours avant sa date.

La feuille de présence a été émarginée par les personnes présentes en entrant en séance par tous les adhérents présents et représentés. De même, dans un souci de respect des mesures préventives covid-19, un ensemble des adhérents a participé à distance par visioconférence. (Listes de présence sont annexées au présent procès-verbal).

Les documents de support sont mis à la disposition des participants à l'assemblée générale (Programme, rapports...) : par mail avant la tenue de l'assemblée, et séance tenante.

Programme et ordre du jour

1 ^{ère} séance	
09h30	Inscription des participants
09h50	Mot du Président de l'AMCOM
10h00	Présentations et débat : « Les nouvelles formulations des emballages : Risques et mesures de sécurité »
	- Pratiques et mesures de sécurité pour la prévention contre les hydrocarbures d'Huiles Minérales (MOH) sur les emballages en carton. <i>M. El Houssine RADI, DG CAISSERIE et M. Mohamed Amine Expert SOE - CMCP INTERNATIONAL PAPER</i> - Projet de décret - Union Européen : L'obligation de présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans emballage entièrement ou partiellement en plastique. <i>M. Amine CHAFAI Délégué Principal MOROCCO FOODEX, Bruxelles</i>
2 ^{ème} séance : Ordre du jour de l'assemblée générale	
11h30	Travaux de l'assemblée générale ordinaire 17/18, 18/19 et 19/20 (ordre du jour) • Rapport moral 17/18, 18/19 et 19/20 • Rapport financier 17/18, 18/19 et 19/20 • Discussion et approbation des rapports
12h30	Clôture des travaux de l'assemblée générale

1^{ère} séance

Mot du président de l'AMCOM

Le président a ouvert d'abord la séance en adressant vivement les remerciements chaleureux à l'ensemble des membres et adhérents de l'AMCOM pour leur présence surplace et à distance. De même, il a exprimé sa reconnaissance et gratitude aux intervenants, invités officiels et à l'ensemble des partenaires participants.

Puis, il a invité tous les participants pour une pause 5 minutes pour prière et hommage aux défunts qui nous ont quitté à cause de covid-19 notamment, des opérateurs et personnes ressources très proches. « *Que Dieu ait leurs âmes et les accueille dans son vaste Paradis. Nous sommes à Dieu et à lui nous retournerons* ».

Hommage



Feu
Omar MOUNIR



Feu
Ali ELISSIGUI



Feu
HAJJOUJI



Feu
El OUARZAZI Mouad

Ensuite, il a insisté sur la nécessité de la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des stations de conditionnement pour faire face à l'ensemble des contraintes auxquelles se heurtent notre filière.

Enfin, le président a souligné l'intérêt du thème choisi qui est d'actualité avec le contexte international, a présenté le programme et l'ordre du jour de l'assemblée générale, et a donné la parole aux intervenants pour aborder leurs présentations.

Aperçu sur les interventions sur le thème de l'assemblée générale

→Pratiques et mesures de sécurité pour la prévention contre les hydrocarbures d'Huiles Minérales (MOH) sur les emballages en carton. M. El Houssine RADI, DG CAISSERIE et M. Mohamed Amine Expert SOE - CMCP INTERNATIONAL PAPER

- Aperçu sur l'activité de l'emballage en carton ondulé
- Principes de la contamination et barrières de protection de l'emballage
- Réglementation applicable dans le domaine des emballages en carton
- Guide des bonnes pratiques de fabrication : Emballage en carton ondulé destiné au contact des denrées alimentaires

→Projet de décret - Union Européen : L'obligation de présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans emballage entièrement ou partiellement en plastique. M. Amine CHAFAI Délégué Principal MOROCCO FOODEX, Bruxelles

- Contexte réglementaire
- Consultation UE
- Focus sur le draft du décret français
- Calendrier des exemptions
- Produits hors liste des exemptions
- Nouvelles exigences sur les stickers
- Position des lobbies professionnels au niveau de l'UE
- Synthèse

Débat

- Un débat à chaud est lancé avec la participation des adhérents, intervenants et invités présents et ceux en ligne à distance. Ainsi un ensemble de questionnements et recommandations est ressortis pour être appréhendé par l'association prochainement :
- Comment organiser les tests et les analyses des différents emballages cartons pour répondre aux exigences européennes ?
- Comment faire face aux investissements éventuels au niveau des stations de conditionnement pour s'adapter à ces nouvelles exigences en termes de substitution des emballages en plastique ? Faut-il solliciter l'intervention du ministère de tutelle pour des incitations financières ?
- Il est temps de travailler sur l'empreinte carbone.
- Approcher d'avantage les fournisseurs des emballages cartons qui ont confirmé leurs investissements pour accompagner ces changements.
- Analyser et étudier la réglementation européenne par marché, et organiser un atelier avec la participation de la délégation de Morocco Foodex de Bruxelles, afin de débattre et approfondir les changements par pays européen.
- Faire appel à des bureaux d'études pour appuyer le bureau national et les commissions de travail.

A l'occasion de ce débat le sujet de l'organisation du marché africain a été discuté, et le président a informé l'ensemble des participants sur le travail réalisé en collaboration avec Morocco FoodEx.

En effet, l'AMCOM a approché les exportateurs du marché africain, et a tenu des réunions avec eux pour les accompagner et les appuyer afin d'accéder aux stations de conditionnement et bénéficier des services de conditionnement et d'emballage avec des prix abordables. À noter que Morocco FoodEx, a fixé un délai pour l'obligation de l'emballage de tous les produits destinés au marché africain dans le but de préserver le Label « Maroc ».

Après une pause-café, la 2^{ème} séance est entamée.

2^{ème} séance

Travaux et ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire

- Rapport moral 17/18, 18/19 et 19/20
- Rapport financier 17/18, 18/19 et 19/20
- Discussion et approbation des rapports

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association assisté par son secrétaire général.

Le quorum est atteint, et le président a lu l'ordre du jour de l'assemblée générale et déclare l'ouverture de la séance. À ce moment, tous les participants ont sollicité le président à rajouter un point très important : « **Position de l'AMCOM par rapport à l'organisation et la structure actuelles de l'interprofession (FIFEL), et son positionnement par rapport aux défis actuels du secteur de fruits et légumes** », conformément à l'article 22 du statut de l'association qui stipule que « *les assemblées générales extraordinaires sont convoquées pour statuer sur toute proposition concernant :*

...

Ordonner la dissolution de l'association, sa fusion avec toutes autres associations poursuivant un but analogue, ou son affiliation à toutes unions ou fédérations d'associations

.....

Aucune objection est manifestée, et ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

D'abord, le secrétaire général a présenté le rapport moral tout en précisant que ce dernier a été envoyé aux adhérents par mail avant la tenue de ladite assemblée et distribué séance tenante. À l'appui, une présentation power point a été exposée, cette dernière a rapporté les principales actions réalisées par l'AMCOM, à savoir :

- ✓ Lutte contre le fléau de *Tuta absoluta*
- ✓ Actions face à la nouvelle réglementation phytosanitaire de l'Union Européenne & Amélioration du Système de délivrance des certificats phytosanitaires (CP) en étroite collaboration l'ONSSA-Direction Régionale de Souss Massa
- ✓ Symposium international AMCOM / APEFEL
- ✓ Symposium international AMCOM/ASCAM
- ✓ Campagne de sensibilisation et de communication anti covid-19
- ✓ Assurances et couverture des risques
- ✓ Voyage d'études et participation aux salons internationaux
- ✓ Participation aux salons nationaux SIFEL d'Agadir et SIAM de Meknès
- ✓ Emploi et métiers
- ✓ Centre d'Excellence d'Agadir
- ✓ Principaux séminaires et rencontres débat
- ✓ Réunions du Bureau National
- ✓ Réunions du Conseil National
- ✓ Réunions des commissions de travail
- ✓ Réunions avec les partenaires
- ✓ Principales difficultés et limites
- ✓ Recommandations générales

Puis, avec la présence du trésorier adjoint qui a représenté le trésorier absent pour empêchement de dernière minute, le rapport financier a été présenté. Ce dernier a été élaboré par un cabinet fiduciaire spécialisé.

L'ensemble des participants a félicité le bureau de l'association qui a pu, malgré les difficultés liées au manque de moyens financiers et humains, réaliser des actions et mettre en œuvre des solutions pratiques et opérationnelles avec un impact positif et concret sur l'activité de conditionnement et d'export de primeurs.

« Malgré que l'AMCOM ne dispose, jusqu'au présent, ni de personnel ni de siège, ni de ressources financières stables et régulières, elle a pu créer une dynamique au côté de nos confrères de l'Association Marocaine des Producteurs et Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL), en se positionnant en tant que force de proposition et en organisant des événements de dimensions grandissantes », Déclare le président.

Plus personne ne demandant la parole, le président met ensuite les deux rapports pour approbation de l'assemblée générale qui les a adoptés à l'unanimité.

Résolution n° 1 : les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité sans aucune objection

Enfin, le président met le point rajouté pour discussion : **« Position de l'AMCOM par rapport à l'organisation et la structure actuelles de l'interprofession et son positionnement par rapport aux défis actuels du secteur de fruits et légumes »**

Le président a initié ce point par un discours très important :

« J'appelle l'ensemble des adhérents et opérateurs à s'engager, se mobiliser et réfléchir dorénavant sur l'avenir de notre organisation actuelle au sein de notre filière. Je tiens à vous rappeler que lors de notre symposium international en septembre 2018, nous avons tous appréhendé le sujet du positionnement de notre interprofession la FIFEL et nous avons ensemble, producteurs, conditionneurs, exportateurs, administrations et partenaires..., convenu d'opérationnaliser ce qui suit :

Extrait des recommandations dudit symposium publiées à l'échelle internationale :

...

Axe n°6 : L'interprofession : Un positionnement imposant et décideur

- *Activer et organiser continuellement les concertations / dialogue inter-association (tous les collègues).*
 - ➔ *Approche participative : Fédérer et faire adhérer l'ensemble des membres (associations, opérateurs ...) autour d'un projet clair et commun.*
 - ➔ *Lancer les concertations afin de développer progressivement des mécanismes de financement conformément à la loi de l'interprofession (accords étendus / prélèvements).*
- *Investir en moyens humains et structurer une interprofession capable de délivrer des services concrets au profit de l'ensemble des opérateurs de la filière.*
- *Faire appel à l'expertise externe spécialisée (nationale et/ou internationale).*
- *Communiquer, par tous les moyens, au niveau national et international.*
- *Prioriser les actions transversales et stratégiques (Recherche, accords, la réglementation...) et soutenir parallèlement les associations membres pour la mise en œuvre des plans d'action opérationnels synchronisés avec les attentes de leurs adhérents. Fin de l'extrait.*

Alors depuis cette date, l'AMCOM et l'APEFEL ont déployé énormément d'efforts pour tracer une feuille de route qui répond aux attentes des professionnels et parallèlement aux nouvelles tendances et nouveaux défis dans un monde en pleine mutation. Mais en vain ! En effet, ce qui se passe actuellement

nous mènera nulle part ! et vous êtes sollicités, cette fois plus sérieusement que jamais, à réfléchir sur l'avenir de notre secteur ! Actuellement nous avons gelé notre adhésion à la FIFEL, comme s'est fait aussi par l'Association Marocaine des Producteurs et Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL) et l'Association des Producteurs de Pomme de Terre au Maroc, et ce en attendant la poursuite de notre concertation actuelle avec vous et prendre une décision finale par la suite ».

Une discussion est lancée et cette dernière a convergé vers les tendances suivantes :

- L'ensemble des participants est animé par des valeurs positives et motivé par la bonne volonté de structurer une interprofession au service de ses adhérents et en synchronisation avec les nouvelles tendances du secteur et de son environnement national et international.
- La décision de geler notre adhésion à la FIFEL est sage, puisque la structure et la gouvernance actuelles au niveau de cette fédération ne favorisent pas un environnement et des conditions de travail axés sur des résultats au service des adhérents et du secteur.

Résolution n° 2 : L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité et sans aucune objection, la décision de continuer la gelée de notre adhésion à la FIFEL, et délègue tous les pouvoirs étendus au président et son bureau national pour gérer, prendre et mettre en œuvre toute décision relativement à l'adhésion de l'AMCOM à la FIFEL, et en général sa position par rapport à l'organisation et la structure actuelles de cette interprofession.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun point particulier ne restant à débattre par l'assemblée générale. La séance est levée à 12h30.

Fait à Agadir, le 26 juin 2021

Le secrétaire Général
Fouad BENABDELJALIL

Le Président
Abdelfattah BAALLA